

Financement des écoles privées québécoises, des OSBL essentiels à notre système d'éducation

Mémoire présenté dans le cadre des crédits
budgétaires 2025-2026 | Février 2025

Table des matières

La Fédération des établissements d'enseignement privés (FEEP)	1
Les écoles privées du Québec.....	1
L'enseignement privé au Québec.....	2
L'enseignement privé au Canada et dans le monde	3
Soutien des élèves à besoins particuliers	4
Problématique.....	4
Recommandations	4
Santé mentale des élèves	5
Problématique.....	5
Recommandation	6
Soutien aux infrastructures	6
Problématique.....	6
Recommandations	7
Contexte économique	8
Problématique.....	8
Recommandations	8
Accès à l'agrément.....	9
Problématique.....	9
Recommandations	9
Accueil des stagiaires.....	10
Problématique.....	10
Recommandations	10
Mesure 30 210 — volet 2 — Sorties scolaires en milieu culturel.....	11
Problématique.....	11
Recommandation	11
Mesure 30430 — Mesure pour le service de garde	11
Problématique.....	11
Recommandation	12
Sommaire des recommandations.....	13

La Fédération des établissements d'enseignement privés (FEEP)

La Fédération est un centre de services qui compte près d'une quarantaine d'employés. Elle offre notamment des services conseils, des formations, et de multiples occasions d'échanges et de réseautage pour le personnel des écoles privées. La Fédération poursuit aussi des activités de veille et de développement dans le but de soutenir les écoles privées dans leur recherche d'excellence.

Tout comme ses écoles membres, la FEEP est un **OSBL**.

La Fédération regroupe :

- ▶ **119** écoles préscolaires-primaires et **146** écoles secondaires qui offrent la formation des jeunes, des adultes et professionnelle, réparties dans 14 des 17 régions administratives du Québec.
- ▶ **12** écoles spécialisées qui accueillent plus de 4200 élèves et qui fonctionnent en partenariat avec les centres de services scolaires et les commissions scolaires anglophones.
- ▶ **15** résidences scolaires.
- ▶ Plus de **137 000 élèves**, soit 97 % des élèves inscrits au privé et 11 % des élèves du Québec, dont 20 % de ceux au secondaire.

Les écoles privées du Québec

- Les écoles membres de la FEEP, agréées aux fins de subventions ou non, sont des **organismes sans but lucratif (OSBL)** gérés par un conseil d'administration.
- Le coût d'un élève du réseau privé subventionné représente moins de **50 %** de celui d'un élève du réseau public (données du MEQ, 2021). Celui de quelque 15000 élèves dans les écoles non agréées, 0 %. **Cela représente annuellement plus de 750 millions de dollars d'économies, sans compter les économies sur le coût des bâtiments, le service de la dette des CSS et la taxe scolaire.**
- **22 %** des élèves des écoles privées (18 % au primaire et 24 % au secondaire) ont un plan d'intervention établi à la suite à un diagnostic de handicap, de trouble d'apprentissage ou d'adaptation (MEQ, 2022).

- **44 %** des élèves des écoles privées sont issus de l'immigration de 1^{re} ou de 2^e génération vs 34% au public (MEQ, 2025).
- Plus de **6 %** des élèves bénéficient d'un soutien financier de leur école.
- Contrairement aux écoles publiques, les écoles privées n'ont pas droit à la taxe scolaire, ni au PQI, ni aux sommes réservées au service de la dette.

Plus de **96 %** des parents d'élèves qui fréquentent une école privée membre de la Fédération **sont satisfaits de leur école**, selon un sondage CROP mené auprès de plus de 18000 parents en 2019.



L'enseignement privé au Québec

- Au Québec, l'enseignement privé jouit d'un fort appui de la population.

Un sondage Léger (2023) révèle que 76 % de la population croit qu'il est important de préserver la **liberté de choix d'une école**, soit la possibilité pour les parents de choisir l'école de leur enfant indépendamment de leur lieu de résidence.

72 % de la population considère que **la coexistence de l'école publique et de l'école privée est un avantage** pour le Québec, comparativement à 22 % qui y voient un inconvénient.

La moitié de la population soutient spontanément le **financement public de l'école privée**. Lorsque les répondants sont informés que les écoles privées sont des OSBL, l'appui augmente d'une trentaine de points de pourcentage.

- L'enseignement privé bénéficie de **l'appui de parents très mobilisés**, car pour plusieurs, l'école privée s'est avérée une solution à un problème (conciliation travail-famille, enfant en difficulté, douance, intimidation, etc.).
- Rappelons que la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU protègent le **droit fondamental** des parents de choisir l'école pour leur enfant.
- Les écoles privées jouent un **rôle clé en région** dans l'attraction et la rétention d'une main-d'œuvre spécialisée. Dans des villes comme Sept-Îles, Shawinigan, Rivière-du-Loup ou

Drummondville, l'école privée reçoit l'appui de la mairie ou de la chambre de commerce, car sa survie est primordiale pour la région.

- Les écoles privées contribuent à la **préservation du patrimoine bâti**. Dans plusieurs municipalités du Québec, comme Terrebonne, Rosemère, Trois-Rivières, Sherbrooke, Nicolet, Québec et Sainte-Anne-de-la-Pocatière, les bâtiments qu'elles occupent sont des jalons historiques importants.
- En plus d'accueillir la mission éducative des écoles privées, ces bâtiments sont des pôles rassembleurs pour des activités sportives, culturelles et communautaires, ainsi que pour des camps de jour l'été.

L'enseignement privé au Canada et dans le monde

- Au Canada, cinq provinces subventionnent les élèves qui fréquentent une école privée, dans des proportions variant de 50 % à 70 % : le Québec, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Selon Statistique Canada, c'est la Colombie-Britannique, et non le Québec, qui a la proportion la plus élevée d'élèves au privé.
- Le Québec se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE en ce qui a trait à la fréquentation d'une école privée.
- Certains pays considérés parmi les plus équitables en matière d'éducation, comme la Belgique, le Danemark, la Suède et la Finlande, disposent d'un vaste réseau d'écoles privées largement subventionnées. En effet, plusieurs pays subventionnent des écoles privées, de façon à éviter la stratification des classes — c'est-à-dire la création de « classes » d'élèves en fonction de leurs origines socioéconomiques — qui se crée lorsque le choix se fait uniquement entre l'école publique et l'école privée non subventionnée.
- Selon l'OCDE, la stratification est moindre dans les pays où les écoles privées reçoivent une proportion plus élevée de financement public. Ainsi, la réduction ou l'abolition du financement public limiterait l'accès aux écoles privées et creuserait davantage les écarts en matière d'éducation.
- Selon les données de la Banque mondiale, la proportion d'élèves qui fréquentent l'école privée est en croissance dans la plupart des pays occidentaux, alors qu'au Québec cette proportion est stable depuis 15 ans. Cette situation s'explique par le fait qu'aucun agrément aux fins de subvention n'a été accordé par le ministère de l'Éducation depuis 2008.

Soutien des élèves à besoins particuliers

Problématique

- Les élèves avec diagnostic et plan d'intervention sont de plus en plus nombreux dans les écoles privées régulières. Selon la dernière enquête du MEQ présentée en 2022, ces taux sont de 18 % au primaire et de 24 % au secondaire. Ils cachent toutefois des variations importantes d'une école à l'autre.
- Les taux de diplomation élevés affichés par les écoles privées témoignent de leur capacité à amener à la réussite des élèves aux profils variés, y compris les élèves ayant des besoins particuliers, la plupart du temps dans les délais requis. Cela représente des économies importantes pour le gouvernement.
- Les écoles privées sont prêtes à accueillir ces élèves qui nécessitent des ressources spécialisées. Cependant, en comparaison avec le réseau public, très peu d'allocations supplémentaires leur sont accordées pour soutenir ces élèves.
- 66 % des écoles qui profitent de la mesure 30110, qui soutient l'achat d'équipement et d'outils pour les élèves qui y ont droit, la jugent insuffisante.
- 72 % des écoles qui profitent de la mesure 30120, qui soutient l'embauche de professionnels pour ces élèves, la jugent insuffisante. En effet, les écoles reçoivent systématiquement 90 % du montant accordé l'année précédente, bien qu'elles accueillent un nombre plus élevé d'élèves ayant un plan d'intervention et en évoluent dans un contexte d'augmentation salariale.
- La survie de certaines écoles privées en région considérées comme des écoles « régulières », mais qui accueillent une majorité d'élèves ayant des défis importants, est actuellement menacée. C'est le cas notamment du Collège des Hauts Sommets, une école avec une résidence scolaire qui représente une solution de dernier recours pour certaines familles.

Recommandations

1

Bonifier les **mesure 30110 et 30120** en fonction des **besoins réels**, et non de paramètres administratifs annuels et dégressifs, afin que les écoles privées puissent accueillir et accompagner les élèves à besoins particuliers

2

Financer à nouveau **la mesure 30120 – Volet B – Recours à des services spécialisés en adaptation scolaire**. Le projet **adap360, une équipe volante** de professionnels des écoles privées spécialisées qui viennent soutenir le personnel des écoles privées régulières qui accueillent des élèves à besoins très particuliers, est un franc succès et est suivi rigoureusement par le MEQ depuis 2018. Les demandes augmentant, en particulier pour le soutien auditif, les besoins représentent 550 000 \$ par année.

3

Offrir aux écoles privées considérées « régulières » qui accueillent une **majorité d'élèves HDAA** le financement nécessaire à la poursuite de leur mission éducative.

Santé mentale des élèves

Problématique

- Une enquête de la FEPP (2023), à laquelle plus de 45000 élèves ont répondu, révèle que :
 - ▶ 19 % qualifient leur santé mentale de moyenne à faible.
 - ▶ 23 % ont eu des idées suicidaires dans l'année précédente
 - ▶ 55 % trouvent leur vie stressante

Ces résultats sont tout à fait en phase avec ceux découlant de l'enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire menée par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) en 2017.

- Selon l'ISQ, les jeunes qui se sentent soutenus et en sécurité à l'école présentent de meilleurs indicateurs de santé mentale. Le climat scolaire ainsi que les relations avec les enseignants et les pairs sont des facteurs qui influencent positivement la santé mentale des élèves.
- Le MEQ met en place, avec raison, un Plan de prévention de la violence et de l'intimidation en milieu scolaire et fait la promotion de la santé mentale positive. Ces programmes nécessitent des ressources humaines et financières importantes.
- À l'instar des écoles publiques, les établissements préscolaires et primaires privés ont observé des modifications importantes dans le comportement de leurs plus jeunes élèves. Les besoins du personnel en accompagnement et en formation sont criants.
- L'école privée n'a pas accès à la plupart des mesures budgétaires consacrées à cette problématique dans le réseau public.

Recommandation

4

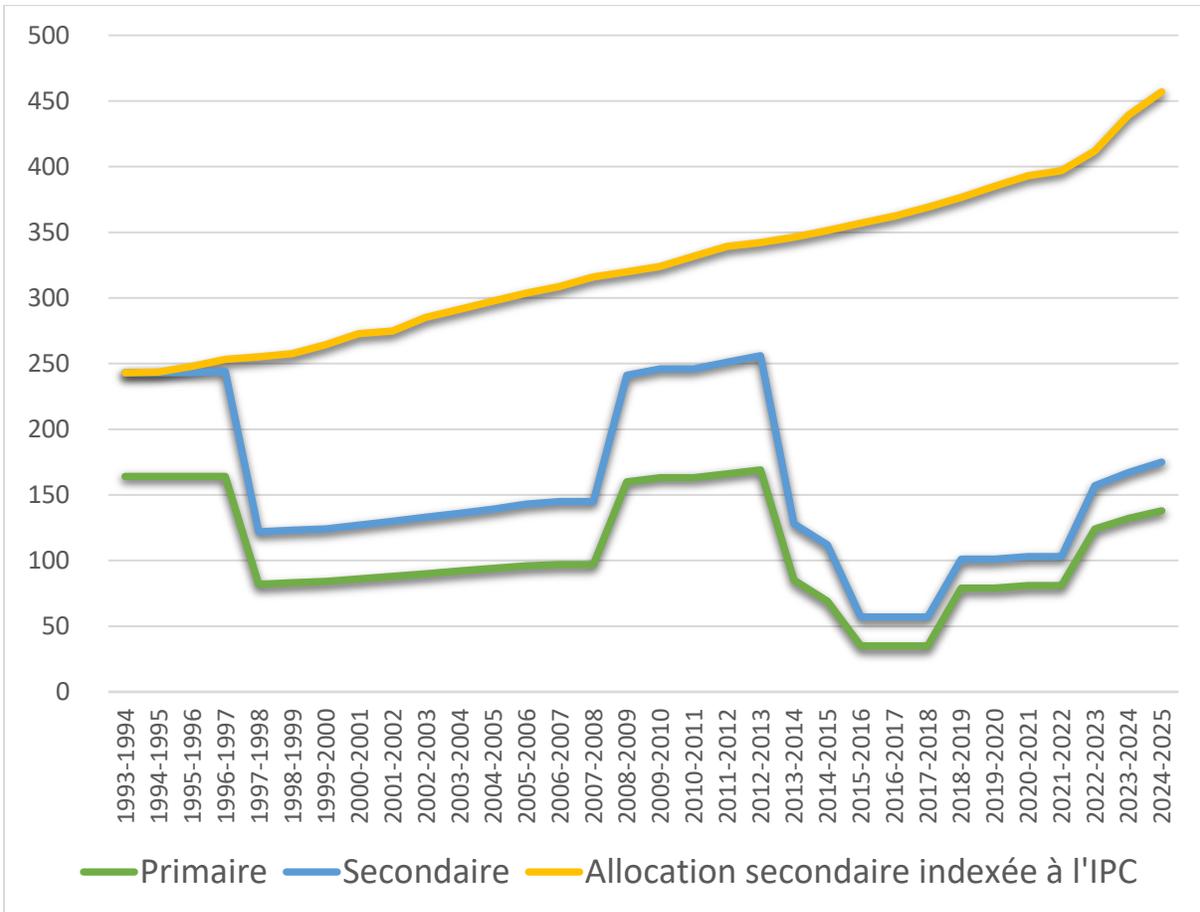
Bonifier la mesure **30120 — Volet B — Recours à des services spécialisés en adaptation scolaire, par l'ajout de ressources en psychoéducation** au projet **adap360**. Cet ajout de ressources représente une somme annuelle de 135 000 \$.

Soutien aux infrastructures

Problématique

- Les établissements privés sont entièrement responsables de leurs bâtiments, souvent patrimoniaux, et les communautés religieuses qui les soutenaient se sont pour la plupart retirées.
- Le gouvernement investit massivement dans les écoles publiques par le biais du *Plan québécois des infrastructures*, auquel les établissements privés n'ont pas accès.
- En 2023, une étude rigoureuse sur l'état des infrastructures du réseau privé a établi que le coût moyen en besoins d'entretien s'élevait à **1 633 \$** par élève et par année durant les cinq prochaines années (ou 16,7 % de leur valeur à neuf) et à **2 669 \$** pour les écoles spécialisées (ou 7,8 % de leur valeur à neuf). Les critères d'évaluation utilisés étaient les mêmes que ceux utilisés pour évaluer les infrastructures du réseau public.
- L'allocation actuelle pour la valeur locative est de **138 \$ par élève** au primaire et de **175 \$ par élève** au secondaire. Depuis plusieurs années, le coût d'entretien des infrastructures est, pour les conseils d'administration des écoles, un enjeu majeur qui ne cesse de croître.
- Les normes pour le maintien de la qualité de l'eau et de l'air ainsi que celles pour l'utilisation du numérique s'ajoutent à ce contexte difficile.

Évolution de l'allocation au titre de la valeur locative entre 1993-1994 et 2024-2025



Recommandations

5

Bonifier de manière substantielle la **valeur locative**; l'écart entre le soutien du MEQ et les besoins réels s'accroît à une vitesse alarmante. Les besoins, calculés à 72 millions par année en 2018 et à 82 millions en 2022, étaient estimés à 199 millions en 2024.

6

À l'instar des universités à chartes ou d'autres OSBL offrant des services publics comme les CPE, soutenir les écoles privées par un **programme particulier**. Similaire au *Plan québécois des infrastructures* ou au *Programme d'aide financière pour les infrastructures récréatives et sportives*, ce programme serait affecté aux établissements privés et limité au volet entretien (et non au volet bonification).

Contexte économique

Problématique

- La pénurie de main-d'œuvre en éducation touche autant le réseau privé que le réseau public. Considérant que la plupart des établissements privés sont contraints d'offrir les mêmes conditions salariales qu'au réseau public, les récentes indexations salariales du personnel, et celles à venir prochainement, mettent une pression importante sur toutes les écoles.
- Les établissements subventionnés ont pu compter sur une portion de l'indexation des salaires de la part du MEQ, mais cela n'a pas comblé la part financière des parents, impossible à récupérer rétroactivement. Sans compter que cela ne règle pas la problématique des écoles non subventionnées qui doivent supporter l'ensemble des dépenses.
- L'inflation, en particulier celle touchant l'industrie de la construction, et la hausse des taux d'intérêt ont affecté de manière significative le maintien des actifs.
- Les écoles sont aux prises avec un phénomène grandissant « d'élèves -fantômes » (*no show*) à la rentrée scolaire. Cette pratique des parents qui sécurisent des places dans plusieurs écoles différentes génère des impacts budgétaires importants.

Recommandations

7

Soutenir financièrement les établissements face à toutes les **indexations salariales** à venir pour les différentes catégories d'emploi du secteur de l'éducation.

8

Donner de la marge de manœuvre aux écoles en mettant à jour le Règlement sur les établissements d'enseignement privés à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire, qui édicte les frais de **détermination de l'admissibilité** visés à l'article 67 (LEP). Ces frais sont les mêmes depuis 1993 et la FEEP suggère de les majorer au moins du double.

9

Mettre à jour le Règlement sur les établissements d'enseignement privés à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire qui édicte les **droits d'admission ou d'inscription** visés à l'article 70 (LEP). Ce montant n'a pas changé depuis 1993 ! Puisque les droits d'admission ou d'inscription sont inclus dans les frais d'inscription déterminés par le MEQ, il ne s'agit pas d'une augmentation de coûts pour les parents,

mais plutôt d'une avance plus importante sur le paiement à faire pour endiguer le phénomène de surréservation de places.

Accès à l'agrément

Problématique

- Sans l'agrément aux fins de subventions, l'accès à l'école privée est impossible pour la plupart des parents du Québec.
- Plusieurs écoles sont partiellement agréées et attendent depuis des années l'agrément qui leur permettrait d'avoir une cohérence institutionnelle : dans un même établissement, des ordres d'enseignement ou des niveaux sont agréés aux fins de subventions et d'autres ne le sont pas. Cela crée des bris de continuité de services pour les élèves.
- Exemple frappant de cette incohérence institutionnelle : le MEQ a ajouté la maternelle 4 ans au Programme de formation de l'école québécoise, une initiative que les écoles privées ont applaudie et encouragée, mais la subvention pour ces élèves n'a jamais été octroyée.
- Par ailleurs, un boum démographique rend nécessaire la construction de nombreuses nouvelles écoles, une dépense colossale pour l'État. À un coût vraiment moindre, des écoles privées pourraient offrir les services éducatifs à ces nouveaux élèves. Toutefois, la « mise sur la glace » des agréments aux fins de subventions par le gouvernement libéral en 2008 rend impossible l'accès à ces écoles.
- Dans certaines régions, certains parents qui souhaitent opter pour l'école privée ne peuvent le faire, faute de places disponibles. Cela représente des coûts additionnels pour l'État qui doit assumer tous les coûts liés à la scolarisation de ces élèves.

Recommandations

- 10** Octroyer l'agrément aux fins de subventions pour la **maternelle 4 ans** à toutes les écoles subventionnées.
- 11** Viser une **cohérence institutionnelle** en octroyant l'agrément complet aux fins de subventions à toutes les écoles privées qui l'ont déjà pour une partie de leurs services.

12

Octroyer l'agrément aux fins de subventions à toutes les écoles privées à but non lucratif qui en ont fait la demande et qui répondent favorablement à tous les critères de la **Commission consultative de l'enseignement privé**.

13

Considérer l'agrément aux fins de subvention pour l'ouverture de **nouvelles écoles privées dans des régions ciblées qui sont en pleine croissance démographique**, où les écoles publiques débordent et où le nombre de places à l'école privée est insuffisant pour répondre à la demande des familles. À court terme, cela permettrait de limiter les dépenses du gouvernement pour la construction de nouvelles écoles publiques et l'agrandissement d'écoles publiques existantes. À plus long terme, cela limiterait les coûts par élève défrayés par le gouvernement et les contribuables, étant donné l'apport financier des parents qui optent pour l'école privée.

Accueil des stagiaires

Problématique

- La mesure visant à soutenir les enseignants dans l'accueil de stagiaires a été abolie par le gouvernement en 2015 pour les écoles privées. Pendant ce temps, le montant versé pour les écoles publiques est passé de 660 \$ à 1 000 \$ par stagiaire.
- Pour les stagiaires, la possibilité de faire leur stage dans une école privée est importante et intéressante, dans la mesure où cela les expose à des milieux scolaires de leur région reconnus pour leur dynamisme, leurs innovations pédagogiques et l'accompagnement qu'ils offrent aux élèves.

Recommandations

14

Rétablir la mesure soutenant l'**accueil de stagiaires** dans les écoles privées, notamment pour couvrir les frais suivants :

- ▶ Frais numériques (prêt d'un appareil numérique, création de comptes, achat de licences, etc.);
- ▶ Frais de bureautique nécessaires au stage (achat de matériel didactique et de soutien aux activités d'enseignement);
- ▶ Reconnaissance de l'apport professionnel de l'enseignant agissant en tant que maître de stage.

Soutien aux écoles privées spécialisées (EPS)

Mesure 30 210 — volet 2 — Sorties scolaires en milieu culturel

Problématique

- Dans le but d'accroître le nombre de sorties scolaires en milieu culturel, un soutien additionnel est accordé aux établissements d'enseignement privés. Celui-ci s'inscrit dans la foulée de la politique culturelle du Québec intitulée *Partout, la culture* et du Plan d'action gouvernemental en culture, qui vise notamment à améliorer l'offre de sorties et d'activités culturelles dans le parcours éducatif.
- Dans le cas des écoles privées spécialisées, les quelque 20 \$ alloués par élève sont nettement insuffisants puisque ces élèves ont besoin de transport adapté et de personnel accompagnant, et que les parents, provenant des écoles publiques par entente avec les CSS et les CS, ne peuvent compenser pour le coût réel des sorties.

Recommandation

15

Verser aux écoles privées spécialisées en adaptation scolaire le **même soutien financier que celui versé aux écoles publiques pour les mêmes clientèles**, afin d'améliorer l'offre de sorties et d'activités culturelles dans le parcours éducatif des jeunes qui fréquentent ces écoles.

Mesure 30430 — Mesure pour le service de garde

Problématique

- Cette mesure a pour objet d'assurer l'organisation, par l'établissement d'enseignement privé spécialisé en adaptation scolaire, d'un service de garde pour les enfants de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire admis par l'entremise d'une entente.
- Il n'y a pas de service similaire pour les élèves du secondaire qui fréquentent une école privée spécialisée en adaptation scolaire. Or, plusieurs jeunes qui fréquentent ces écoles ont des besoins particuliers qui font en sorte qu'ils n'ont pas l'autonomie

nécessaire pour se garder eux-mêmes (déficience intellectuelle moyenne à sévère, autisme, etc.).

Recommandation

16

Financer le **service de garde pour les élèves du secondaire** des écoles privées spécialisées qui ne sont pas autonomes étant donné leur condition.

Sommaire des recommandations

- 1** Bonifier les **mesure 30110 et 30120** en fonction des **besoins réels**, et non de paramètres administratifs annuels et dégressifs, afin que les écoles privées puissent accueillir et accompagner les élèves à besoins particuliers.
- 2** Financer à nouveau **la mesure 30120 – Volet B – Recours à des services spécialisés en adaptation scolaire**. Le projet **adap360, une équipe volante** de professionnels des écoles privées spécialisées qui viennent soutenir le personnel des écoles privées régulières qui accueillent des élèves à besoins très particuliers, est un franc succès et est suivi rigoureusement par le MEQ depuis 2018. Les demandes augmentant, en particulier pour le soutien auditif, les besoins représentent 550 000 \$ par année.
- 3** Offrir aux écoles privées considérées «régulières» qui accueillent une **majorité d'élèves HDAA** le financement nécessaire à la poursuite de leur mission éducative.
- 4** Bonifier la mesure **30120 — Volet B — Recours à des services spécialisés en adaptation scolaire, par l'ajout de ressources en psychoéducation** au projet **adap360**. Cet ajout de ressources représente une somme annuelle de 135 000 \$.
- 5** Bonifier de manière substantielle la **valeur locative**; l'écart entre le soutien du MEQ et les besoins réels s'accroît à une vitesse alarmante. Les besoins, calculés à 72 millions par année en 2018 et à 82 millions en 2022, étaient estimés à 199 millions en 2024.
- 6** À l'instar des universités à chartes ou d'autres OSBL offrant des services publics comme les CPE, soutenir les écoles privées par un **programme particulier**. Similaire au *Plan québécois des infrastructures* ou au *Programme d'aide financière pour les infrastructures récréatives et sportives*, ce programme serait affecté aux établissements privés et limité au volet entretien (et non au volet bonification).
- 7** Soutenir financièrement les établissements face à toutes les **indexations salariales** à venir pour les différentes catégories d'emploi du secteur de l'éducation.

8

Donner de la marge de manœuvre aux écoles en mettant à jour le Règlement sur les établissements d'enseignement privés à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire, qui édicte les frais de **détermination de l'admissibilité** visés à l'article 67 (LEP). Ces frais sont les mêmes depuis 1993 et la FEEP suggère de les majorer au moins du double.

9

Mettre à jour le Règlement sur les établissements d'enseignement privés à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire qui édicte les **droits d'admission ou d'inscription** visés à l'article 70 (LEP). Ce montant n'a pas changé depuis 1993! Puisque les droits d'admission ou d'inscription sont inclus dans les frais d'inscription déterminés par le MEQ, il ne s'agit pas d'une augmentation de coûts pour les parents, mais plutôt d'une avance plus importante sur le paiement à faire pour endiguer le phénomène de surréservation de places.

10

Octroyer l'agrément aux fins de subventions pour la **maternelle 4 ans** à toutes les écoles subventionnées.

11

Viser une **cohérence institutionnelle** en octroyant l'agrément complet aux fins de subventions à toutes les écoles privées qui l'ont déjà pour une partie de leurs services.

12

Octroyer l'agrément aux fins de subventions à toutes les écoles privées à but non lucratif qui en ont fait la demande et qui répondent favorablement à tous les critères de la **Commission consultative de l'enseignement privé**.

13

Considérer l'agrément aux fins de subvention pour l'ouverture de **nouvelles écoles privées dans des régions ciblées qui sont en pleine croissance démographique**, où les écoles publiques débordent et où le nombre de places à l'école privée est insuffisant pour répondre à la demande des familles. À court terme, cela permettrait de limiter les dépenses du gouvernement pour la construction de nouvelles écoles publiques et l'agrandissement d'écoles publiques existantes. À plus long terme, cela limiterait les coûts par élève défrayés par le gouvernement et les contribuables, étant donné l'apport financier des parents qui optent pour l'école privée.

14

Rétablir la mesure soutenant l'**accueil de stagiaires** dans les écoles privées, notamment pour couvrir les frais suivants :

- ▶ Frais numériques (prêt d'un appareil numérique, création de comptes, achat de licences, etc.);
- ▶ Frais de bureautique nécessaires au stage (achat de matériel didactique et de soutien aux activités d'enseignement);
- ▶ Reconnaissance de l'apport professionnel de l'enseignant agissant en tant que maître de stage.

15

Verser aux écoles privées spécialisées en adaptation scolaire le **même soutien financier que celui versé aux écoles publiques pour les mêmes clientèles**, afin d'améliorer l'offre de sorties et d'activités culturelles dans le parcours éducatif des jeunes qui fréquentent ces écoles.

16

Financer le **service de garde pour les élèves du secondaire** des écoles privées spécialisées qui ne sont pas autonomes étant donné leur condition.